Mention d'information

MODERNISATION DU RSA ET DE LA PRIME D'ACTVITE

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « **Modernisation du RSA/PPA** » dont la finalité est de permettre de calculer le droit au RSA et à la PPA au plus près de la situation personnelle et professionnelle des membres du foyer, par l'adossement au Dispositif de Ressources Mensuelles (DRM).

Le traitement a pour objectifs de :

- **Simplifier les démarches** pour les usagers et faciliter l'accès aux droits ;
- Garantir le versement du **juste droit** grâce à un calcul fondé sur des données plus fiables ;
- **Diminuer les indus et les rappels** grâce à la fiabilisation des données utilisées ;
- Intensifier la **lutte contre le non-recours** aux droits lié à l'abandon des démarches administratives ;
- La **production de statistiques** à partir de données préalablement anonymisées.

Les informations traitées sont les suivantes :

- Données d'identification, dont le NIR
- Données relatives à la vie professionnelle
- Des informations d'ordre économique et financier

Le fichier d'appel au DRM est conservé 30 jours. Les données restituées seront quant à elles conservées 5 ans et 6 mois à partir de la réception de ces dernières.

L'accès aux données est réservé aux :

- Pour la saisie des données collectées directement ou la consultation des données reçues du DRM : les agents du service PF en charge du RSA et de la PPA, individuellement habilités par le(la) Directeur(trice) de leur caisse.
- Pour permettre la consolidation de statistiques : les infocentres des caisses ou le décisionnel au national (SISPREFAL), la nouvelle base de valorisation des données métiers.
- Pour le seul abonnement au DRM : la CNAV

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Le traitement effectué étant basé sur une mission de service public, le droit d'opposition s'applique.

Les droits d'accès et de rectification s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de votre Caisse de Mutualité Sociale Agricole de rattachement ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07